

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	1 / 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** 50 402 - AEROSPRAY fixatif pastel  
**du produit** 50 403 - AEROSPRAY fixatif aquarelles  
**Numéro d'enregistrement REACH**  
---  
**UFI** 50 402 - UFI: 48KF-F4GF-X005-50YN  
50 403 - UFI: HAKG-Y45V-8008-TCJQ

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

##### Usages déconseillés

---

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Strasse 2  
D-40699 Erkrath  
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0  
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de  
  
Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30  
tel. +49 (0) 211-2509-474  
sdb@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Appel d'urgence Berlin**  
**+49 30-30686700**  
**(24/7 counseling en allemand et en anglais)**

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Flam. Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	2 / 12

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### Texte pour l'étiquetage (CLP)

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	3 / 12

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### Spécification chimique

Résine de polyvinyle  
Alcool  
propulseur (propane / butane)

Numéro CAS ---  
EINECS / ELINCS / NLP ---  
Numéro d'identification UE ---  
Numéro d'enregistrement REACH ---  
Code DG-EA (Hazchem) ---  
Numéro CI ---

#### 3.2 Mélanges

##### Substance 1

propan-2-ol: 25 - < 50 %  
CAS: 67-63-0  
REACH: 01-2119457558-25  
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3;  
H336

##### Substance 2

ethanol: 10 - < 25 %  
CAS: 64-17-5  
REACH: 01-2119457610-43-XXXX  
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

##### Substance 3

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one: 1 - < 10 %  
CAS: 123-42-2  
REACH: 01-2119473975-21-XXXX  
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3;  
H335

##### Substance 4

butane: 20 - 30 %  
CAS: 106-97-8  
REACH: 01-2119474691-32  
Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

##### Substance 5

propane: 1 - 10 %  
CAS: 74-98-6  
REACH: 01-2119471330-49  
Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

#### Indications complémentaires

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

##### Ingestion

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/./en cas de malaise. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	4 / 12

---

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

poudre d'extinction dioxyde de carbone Jet d'eau en aspersion

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité

aucune

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### Indications complémentaires

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

voir rubrique 8

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Absorber les quantités restantes avec des substances ininflammables liant les liquides (terre sèche, sable, vermiculite, grès broyé).

#### Indications complémentaires

---

### 6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

---

---

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Conseils pour le stockage en commun

---

#### Classe de stockage

---

#### Indications diverses

température de stockage: de 10 °C à 35 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article 50 402 / 50 403 Date d'émission: 02.02.23  
Version 5.3 ( 02.02.23 ) Page 5/ 12

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m <sup>3</sup>	-
DEU	WEL	380,000	mg/m <sup>3</sup>	4(II); DFG; Y

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m <sup>3</sup>	-
DEU	WEL	380,000	mg/m <sup>3</sup>	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1,000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1,900,000	mg/m <sup>3</sup>	8h (long term)

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

CAN	non indispensable	50,000	mL/m <sup>3</sup>	(8h)
DEU	WEL	20,000	mL/m <sup>3</sup>	-
DEU	WEL	96,000	mg/dm <sup>3</sup>	2(I); DFG, H

74-98-6 propane

DEU	WEL	1,000,000	mL/m <sup>3</sup>	-
DEU	WEL	1,800,000	mg/m <sup>3</sup>	4(II); DFG

106-97-8 butane

DEU	WEL	1,000,000	mL/m <sup>3</sup>	-
DEU	WEL	2,400,000	mg/m <sup>3</sup>	4(II); DGF

### DNEL index plan

67-63-0 propan-2-ol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	950,00000	mg/m <sup>3</sup>
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	343,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	87,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	114,00000	mg/m <sup>3</sup>
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	206,00000	mg/kg p.c. /jou

### DNEL index plan

64-17-5 ethanol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	950,00000	mg/m <sup>3</sup>
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	343,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	87,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	114,00000	mg/m <sup>3</sup>
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	206,00000	mg/kg

### DNEL index plan

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	32,60000	mg/m <sup>3</sup>
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	467,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL salarié	Aiguë - inhalation, effets locaux	240,00000	mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article **50 402 / 50 403** Date d'émission: **02.02.23**  
Version **5.3** ( **02.02.23** ) Page **6 / 12**

### PNEC index plan

67-63-0 propan-2-ol

PNEC terre	0,63000	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	0,96000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,79000	mg/L
PNEC terre, eau douce	3,60000	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	2,90000	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	580,00000	mg/L

### PNEC index plan

64-17-5 ethanol

PNEC terre	0,63000	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	0,96000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,79000	mg/L
PNEC terre, eau douce	3,60000	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	2,90000	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	580,00000	mg/L

### PNEC index plan

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

PNEC terre	0,31000	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	2,00000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,20000	mg/L
PNEC terre, eau douce	7,40000	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	0,74000	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	10,00000	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

---

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

#### Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle  
Épaisseur du revêtement > 0,5 mm  
Période de latence > 480 min  
Butoflex 650 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: [www.mapa-pro.de](http://www.mapa-pro.de)  
Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE.

#### Protection oculaire

Éviter le contact avec les yeux.

#### Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Aérosol  
Couleur incolore  
Odeur aromatique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article 50 402 / 50 403 Date d'émission: 02.02.23  
Version 5.3 ( 02.02.23 ) Page 7 / 12

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---		
Inflammabilité		---		
Limites d'explosibilité	---	---		
Point éclair/plage d'inflammabilité	-60 °C	-60 °C		
Température d'ignition	---	---		
PH	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		3500 hPa	---	---
Densité et/ou densité relative		0,6 - 0,7 g/ml	---	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---

Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---

Danger d'explosion ---

### 9.2 Autres informations

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

---

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Comburant

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Tests toxicologiques

67-63-0 propan-2-ol

par voie orale	DL50	Rat	>=	5000,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		51,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	1000,00000	mg/kg	-

#### Tests toxicologiques

64-17-5 ethanol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article **50 402 / 50 403** Date d'émission: **02.02.23**  
Version **5.3** ( **02.02.23** ) Page **8 / 12**

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		38,00000	mg/L	(4h)
par inhalation	CL50	Souris	>	20,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

### Tests toxicologiques

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

par voie orale	DL50	Rat	>	3000,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	5000,00000	U/mg	-

### Tests toxicologiques

106-97-8 butane

par inhalation	CL50	Rat		658,00000	mg/L	(4h)
----------------	------	-----	--	-----------	------	------

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

---

### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

### Ingestion

Aucune donnée disponible

### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

---

---

### Remarques générales

---

### 11.2 Informations sur les autres dangers

---

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

67-63-0 propan-2-ol

CL50	Leuciscus idus		8400,00000	mg/L	(48h)
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(96h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	>	10000,00000	mg/L	(48h)

#### Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5 ethanol

CL50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/L	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/L	48h

#### Effets toxiques sur l'environnement

123-42-2 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one

CL50	poissons	>	100,00000	mg/L	(96h)
------	----------	---	-----------	------	-------



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article 50 402 / 50 403 Date d'émission: 02.02.23  
Version 5.3 ( 02.02.23 ) Page 9/ 12

EC50	Algues	>	1000,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	>	1000,00000	mg/L	(48h)

### Toxicité aquatique

---

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue ---

Remarques générales

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

---

Besoins en oxygène

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau

---

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

---

### 12.7 Autres effets nocifs

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet

160504 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

---

---

Recommandation

---

#### Conditionnement

Code de déchet

---

---

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### Indications diverses

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	10 / 12

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1950

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN	AÉROSOLS, inflammable
IMDG, IATA	AEROSOLS, flammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN	2
IMDG	2.1
IATA	2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

-

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	No
Marine Pollutant - ADN	-

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	5F
Classe de danger	-
Etiquette de danger ADR	2.1
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - RR6 - L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP9
Réservoirs mobiles: Instructions	-
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	-
Codification réservoirs	-
Restriction concernant les tunnels	D
Remarques	---
EQ	E0
Dispositions particulières	190 - 327 - 344 - 625

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-D, S-U
Dispositions particulières	63 - 190 - 277 - 327 - 344 - 381 - 959
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - L2
IBC: Instructions	-
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	-
Instructions réservoirs Dispositions particulières	-
Stowage and segregation	category A SW1 - SG69
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	E0

#### Transport aérien (IATA-DGR)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	11 / 12

Hazard	-
Passenger	203 (75 kg)
Passenger LQ	Y203 (30 kg G)
Cargo	203 (150 kg)
ERG	10L
Remarques	---
EQ	E0
Special Provisioning	A145 - A167 - A802

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]	---
Teneur en VOC [g/L]	---
Autres informations, restrictions et dispositions légales	
---	

##### Allemagne

Classe de stockage	---
Classe de risque pour le milieu aquatique	1
Numéro de catalogue	---
Décret relatif aux défaillances	---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail	
---	
Autres informations, restrictions et dispositions légales	
---	

##### Suisse

Teneur en VOC [%]	ca. 97,4 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales	
---	

##### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales	
---	
Federal Regulations	
---	
State Regulations	
---	

##### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales	
---	

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## AEROSPRAY fixatif pastel/aquarelles

N° de l'article	50 402 / 50 403	Date d'émission:	02.02.23
Version	5.3 ( 02.02.23 )	Page	12/ 12

### Informations diverses

<b>Mentions de danger (CLP)</b>	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
---------------------------------	--

### **Informations diverses**

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### **Littérature**

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/217 - ATP 14

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### **Raison des dernières modifications**

---

### **Indications diverses**

---